



Conseil communal

Séance du 21 mars 2016

PCS - Modification du Plan - Examen - Décision.

Référence : CC/16/3/14

Présences : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. ALEV Nébih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, Melle PERNIAUX Cynthia, Echevine f.f., M. FACCO Giorgio, Président de CPAS, M. DEVILLERS François Conseiller communal – Député wallon, MM. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mme MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HÖFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHÈRE Thierry, M. CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, MENCACCINI Valeria, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur général.

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu les articles du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) traitant de dispositions du Conseil communal suivantes :

- L1122-17, relatif à la prise de résolution(s) par le Conseil communal,
- L1122-19, relatif aux restrictions appliquées aux Conseillers communaux,
- L1122-20, -21, -22, -23[hcg], relatif au caractère public des séances du Conseil communal,
- L1122-26, relatif au caractère de majorité absolue lors de la prise de résolution par le Conseil communal,
- L1122-27, relatif au vote à haute voix des Conseillers communaux,
- L1122-30, relatif au fait que le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal,
- et L1222-1, relatif à la compétence du Conseil communal en matière de contrats (et de là en matière de conventions) ;

Vu les articles du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation traitant de dispositions du Collège communal suivantes :

- L1123-3, relatif à la composition du Collège communal,
- L1123-14, relatif à la responsabilité du Collège communal devant le Conseil communal ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du Décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale (PCS) dans les Villes et Communes de WALLONIE ;

Attendu le Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2014-2019 de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant que l'AGW susmentionné prévoit la possibilité d'apporter des modifications au Plan ;

Considérant qu'une modification doit être apportée au PCS 2014-2019 de la Commune de MORLANWELZ, à savoir :

- suppression d'actions :

Actions inscrites dans le plan sous les N° : 4 et 5 respectivement intitulées « salon de l'emploi » et « speed meeting » pour les raisons suivantes :

- difficulté de mise en place au niveau de l'entité. Une approche avec les entités voisines avait été réalisée mais les partenaires ne s'impliquent pas et cela stagne. D'où l'injection d'une nouvelle action dans le plan intitulée « jobs étudiants » pour laquelle la demande est importante sur l'entité. De plus, aucune institution ne s'occupe de cette demande croissante pour les adolescents.

Nouvel Intitulé de l'action : "Jobs étudiants" :

- Thématique :
 - Aide à la recherche d'emploi,
 - Information/communication public ;
- Résumé de l'action :

Depuis le 1er janvier 2012, la réglementation du travail étudiant a subi d'importants changements, notamment en ce qui concerne le nombre de jours annuels de travail étudiant autorisés.

Nous souhaitons aider les jeunes qui sont en recherche de jobs étudiants dans leurs démarches car il y a une forte demande des adolescents. Ceux-ci débutent dans une pseudo vie active et ne savent pas du tout comment s'y prendre pour trouver un job étudiant et n'ont aucune connaissance de la législation.

Dans un premier temps, nous proposons une aide et un accompagnement dans la rédaction d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. Nous demandons aux jeunes de rédiger une ébauche de projets et ensuite nous entrons dans une réflexion avec lui afin qu'il puisse lui-même apporter des éléments de réponse à la construction de son projet.

Dans un second temps, nous avons réalisé en collaboration avec le FOREM un listing d'entreprises. Ensuite nous l'avons retravaillé et avons ajouté toutes les entreprises qui ont répondu favorablement à la demande : toutes les infos indispensables à l'envoi d'un cv, délai des candidatures ...

Ce listing est remis aux jeunes lorsque ceux-ci ont accompli avec succès la rédaction du CV et de la lettre ;

- Objectifs / finalités de l'action :
 - Informer tous les étudiants concernés, leurs parents, et les employeurs des dispositions qui réglementent le travail des étudiants ainsi que certains conseils utiles, trucs et astuces afin que cette expérience de la vie active soit la plus profitable possible,
 - Aide et accompagnement dans la rédaction d'un CV et lettre de motivation par une méthodologie de réflexion et travail individuel,
 - Mise à disposition d'un listing d'entreprises afin de faciliter les démarches des jeunes sans pour autant avoir un emploi à la clé ;
- Public cible :
 - Public d'adolescents ;
- Caractéristiques du territoire / quartier visé par l'action :
 - Large public jeune demandeur de job étudiant ;
- Opérateurs :
 - Maison de l'emploi,
 - Forem,
 - ALE,
 - Tous les opérateurs compétents dans le cadre de l'emploi ;

Considérant que cette modification a été soumise à l'approbation du Collège communal de la Commune de MORLANWELZ en date du 07 mars 2016 ;

Considérant que cette modification du Plan de Cohésion Sociale doit être portée à l'approbation du Conseil Communal de la Commune de MORLANWELZ et ensuite doit être rentrée à la Région Wallonne ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Directeur Général de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

ARRETE

À l'unanimité :

Article unique. - L'approbation de la modification du Plan de Cohésion Sociale (PCS) 2014-2019 de la Commune MORLANWELZ : à savoir :

1) suppression d'actions :

Actions inscrites dans le plan sous les N° : 4 et 5 respectivement intitulées « salon de l'emploi » et « speed meeting » pour les raisons suivantes :

- difficulté de mise en place au niveau de l'entité. Une approche avec les entités voisines avait été réalisée mais les partenaires ne s'impliquent pas et cela stagne. D'où l'injection d'une nouvelle action dans le plan intitulée « jobs étudiants » pour laquelle la demande est importante sur l'entité. De plus, aucune institution ne s'occupe de cette demande croissante pour les adolescents.

Nouvel Intitulé de l'action : "Jobs étudiants " :

- Thématique :
 - Aide à la recherche d'emploi,
 - Information/communication public ;
- Résumé de l'action :

Depuis le 1er janvier 2012, la réglementation du travail étudiant a subi d'importants changements, notamment en ce qui concerne le nombre de jours annuels de travail étudiant autorisés.

Nous souhaitons aider les jeunes qui sont en recherche de jobs étudiants dans leurs démarches car il y a une forte demande des adolescents. Ceux-ci débutent dans une pseudo vie active et ne savent pas du tout comment s'y prendre pour trouver un job étudiant et n'ont aucune connaissance de la législation.

Dans un premier temps, nous proposons une aide et un accompagnement dans la rédaction d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. Nous demandons aux jeunes de rédiger une ébauche de projets et ensuite nous entrons dans une réflexion avec lui afin qu'il puisse lui-même apporter des éléments de réponse à la construction de son projet.

Dans un second temps, nous avons réalisé en collaboration avec le FOREM un listing d'entreprises. Ensuite nous l'avons retravaillé et avons ajouté toutes les entreprises qui ont répondu favorablement à la demande : toutes les infos indispensables à l'envoi d'un cv, délai des candidatures ...

Ce listing est remis aux jeunes lorsque ceux-ci ont accompli avec succès la rédaction du CV et de la lettre ;

- Objectifs / finalités de l'action :
 - Informer tous les étudiants concernés, leurs parents, et les employeurs les dispositions qui réglementent le travail des étudiants ainsi que certains conseils utiles, trucs et astuces afin que cette expérience de la vie active soit la plus profitable possible,
 - Aide et accompagnement dans la rédaction d'un CV et lettre de motivation par une méthodologie de réflexion et de travail individuel,
 - Mise à disposition d'un listing d'entreprises afin de faciliter les démarches des jeunes sans pour autant avoir un emploi à la clé ;
- Public cible :
 - Public d'adolescents ;
- Caractéristiques du territoire / quartier visé par l'action :
 - Large public jeune demandeur de job étudiant ;
- Opérateurs :
 - Maison de l'emploi,
 - Forem,
 - ALE,
 - Tous les opérateurs compétents dans le cadre de l'emploi.

En séance, le 21 mars 2016

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

La Directrice Générale a.i.,
Martine BRIGOUDE

Le Bourgmestre,
Christian MOUREAU